



LETTRE D'INFORMATION DU SNES-FSU DE NORMANDIE - email : normandie@snes.edu - site internet : www.normandie.snes.edu

Directrice de la publication : Claire-Marie Feret - Réalisation : Elfie Demarest Imprimerie Planète Graphique - septembre 2023

VOTRE SECTION SYNDICALE
du SNES-FSU Normandie

À CAEN :
206 rue Saint-Jean
14000 CAEN

Tél. : 02 31 83 81 60

À ROUEN :
14, bd des Belges
76000 ROUEN

Tél. : 02 35 98 26 03

normandie@snes.edu

www.normandie.snes.edu



Notre site

SOMMAIRE

- 1 / Edito
- 2 / Le Pacte : Vrai/Faux
- 3 / Rentrée : sous le signe du pacte
- 4-5 / Stages du 1er trimestre
- 6-7 / Sur le terrain
- 8 / La section académique

L'édito

Ensemble pour revaloriser le second degré !

Le report des épreuves de spécialités du bac au mois de juin signe la fin du Bac Blanc que le SNES-FSU, avec la profession, n'a cessé de combattre et de dénoncer depuis 4 ans. Cette annonce de bon sens desserre enfin l'étau pédagogique sur l'année de Terminale et met fin à la course contre la montre infernale qu'imposaient des épreuves au mois de mars. Ces avancées, qui en appellent d'autres, montrent l'importance de l'action syndicale : si le SNES-FSU n'avait pas, pendant quatre années, fait la démonstration de l'absurdité de ce nouveau bac, le nouveau ministre n'aurait pas été obligé de revenir ainsi sur l'un des totems intouchables du Bac Blanc. C'est bien la lutte collective qui porte enfin ses fruits !

Pour autant, cette rentrée 2023 n'en reste pas moins préoccupante pour nos métiers et nos élèves. La mise en place du pacte enseignant, contre lequel il nous faut plus que jamais résister, est une nouvelle attaque pour fragiliser nos métiers et nos statuts. En dénaturant nos missions, en véhiculant l'idée qu'une heure de cours peut s'improviser, que les personnels sont interchangeable, le pacte porte atteinte à notre professionnalité.

La logique de contractualisation qu'il induit et l'astreinte à laquelle il soumet les personnels mettent à mal notre statut qui est pourtant le garant du service public puisqu'il permet de servir l'intérêt général hors de toute pression. Au contraire du recours massif aux contrac-

tuelles et de la précarité qui frappe notamment nos collègues AED ou AESH, le service public d'Éducation a besoin de personnels formés, respectés et revalorisés.

Enfin, les déclarations à l'emporte-pièce de notre nouveau ministre qui prétend faire revenir l'ordre à l'école pour satisfaire la frange la plus réactionnaire de la population ne doivent pas cacher la réalité des conditions d'enseignement dans les classes. Le choc d'attractivité promis n'a pas eu lieu (quelle surprise !) et les effets de la crise du recrutement sont chaque jour plus visibles : des effectifs toujours en hausse dans les classes, de plus en plus de travail et de tâches diverses pour les collègues en postes, des conditions de plus en plus difficiles pour les stagiaires et pour les TZR. Il est urgent d'améliorer nos conditions de travail et d'obtenir une revalorisation de nos salaires pour toutes et tous - les mesures « socle » en cette rentrée conjuguées à l'infime hausse du point d'indice ne compensent même pas l'inflation.

C'est pourquoi, si ce n'est déjà le cas, il est temps d'adhérer au SNES-FSU, pour renforcer notre capacité à agir collectivement et engranger ensemble de nouvelles victoires, pour nos salaires, pour nos élèves et pour nos métiers.



Claire-Marie Feret,
Secrétaire académique du
SNES-FSU Normandie.



Pour une augmentation des salaires sans contrepartie !



Malgré les discours rassurants de certains chefs d'établissement en juin, les décrets ministériels parus pendant l'été sont venus confirmer les craintes et les alertes que le SNES-FSU avaient lancées dès les premières annonces sur le Pacte. Les extraits des textes ministériels ci-dessous visent à répondre aux rumeurs diverses qui courent dans les salles des professeur.es.

*Si je signe le pacte,
je peux choisir n'importe quelle mission.*

Faux !

« Les priorités nationales sont les sessions de soutien et d'approfondissement en classe de 6ème et le remplacement de courte durée. **Ces missions doivent être prioritairement attribuées** (...) La première mission ne peut faire l'objet d'une demi-part. **Sauf cas particulier, elle porte sur le remplacement de courte durée** ».

A l'opposé d'un pacte souple tel qu'il a été présenté par de nombreux chefs d'établissements, la note de service confirme que l'entrée du pacte est le Remplacement de Courte Durée (RCD) et que cela reste la mission prioritaire. L'arrêté du 14.08 impose de plus aux chefs d'établissement de **faire remonter chaque semaine les données de suivi des RCD**.

*Si je veux faire des heures de Devoirs faits,
je suis obligé.e de signer le pacte.*

Faux !

Les HSE et les IMP continuent d'exister cette année. Interrogé par le SNES-FSU, le ministère a rappelé que la dotation en HSE au niveau national n'avait pas baissé. **En Normandie, la rectrice a également confirmé le maintien des HSE, notamment pour le dispositif Devoirs Faits.**

Il est donc toujours possible de faire des projets ou des devoirs faits... comme cette année, en étant payé en HSE ou en IMP pour les missions correspondantes.

La mission RCD impose une astreinte.

Vrai !

« Le chef d'établissement sollicite prioritairement les personnels enseignants qui se sont engagés, sur une base volontaire, à assurer un volume horaire de remplacement de courte durée durant l'année scolaire. (...) »

Ces enseignants communiquent au chef d'établissement **des créneaux fixes d'au moins une heure dans la semaine, durant lesquels ils peuvent être appelés afin d'assurer un remplacement.** »

Cela introduit bien pour les personnels une forme d'astreinte dans laquelle il ne faut pas se laisser piéger.

*Si je ne fais pas l'intégralité de la mission,
je serai quand même payé.e 1250 €.*

Faux !

« Les parts fonctionnelles de l'ISOE et de l'ISAE sont versées mensuellement, par 9ème d'octobre à juin. Les versements mensuels constituent à cet égard une forme d'avance si le service fait n'est pas encore intervenu. **Un contrôle rigoureux de la réalisation des missions est donc indispensable et peut conduire à un arrêt du versement et/ou un rappel en cas de service non fait.** »

Si en fin d'année, toutes les heures n'ont pas été faites, il faudra effectuer d'autres missions ou rembourser les sommes perçues.

*Le Pacte augmente les inégalités
entre les femmes et les hommes.*

Vrai !

Les primes et les missions supplémentaires sont les principales causes d'inégalités salariales de genre car elles sont plus favorables aux hommes.

Les chiffres du ministère montrent que les femmes touchent moins d'IMP, d'HSE et d'HSA. Le Pacte va donc accentuer ces inégalités.

Le Pacte rend corvéable à merci .

Vrai !

« **En cas d'impossibilité d'accomplir l'intégralité de la mission** pour des motifs tenant aux besoins du service : les décrets modifiés prévoient **l'obligation pour le chef d'établissement (...) de faire réaliser par le personnel bénéficiaire d'une part fonctionnelle de l'ISOE ou de l'ISAE se trouvant dans cette situation, une autre mission, à hauteur du volume d'heures auquel l'agent s'est engagé.** »

Ainsi le chef d'établissement pourra « repositionner les missions horaires en fonction des besoins au sein de l'établissement. » Quelles que soient les assurances orales qu'il aura données, **rien ne permet d'exclure qu'en cours d'année le chef d'établissement n'imposera pas des remplacements de courte durée à des collègues qui se seront engagés sur d'autres missions et inversement.**

Pour le SNES-FSU, le Pacte doit être abandonné et l'intégralité des sommes prévues pour le Pacte doivent être reversées pour une revalorisation sans contreparties de tous les personnels.

Les collègues qui se sont portés volontaires peuvent toujours refuser : ce sont des engagements informels (sondages, fiches de vœux, etc) qui ont été pris, il sera toujours possible de dire Non au Pacte, en s'appuyant sur l'action collective et les outils du SNES-FSU. Pour rappel, les HSE et les IMP continuent d'exister l'an prochain.

Une suppression de la technologie en 6^{ème} brutale et incohérente

En janvier 2023, en pleine période des DHG, on apprenait brutalement par les médias que les heures de technologie seraient supprimées en 6^{ème} dès la rentrée 2023 pour financer une heure de renforcement en maths ou en français.

La discipline avait déjà été mise en difficulté lors de la réforme du collège, notamment avec la globalisation des horaires des enseignements scientifiques et technologiques au cycle 3, les pressions pour la mise en place de l'EIST et le fait que les allègements d'effectifs dépendaient désormais de la marge établissement.

La discipline souffre depuis de nombreuses années déjà du manque d'enseignant-es et des classes chargées où les élèves manipulent trop peu à cause d'effectifs trop lourds. L'objectif réel de l'Etat en supprimant le volume de 25 % des heures de technologie est en effet de « solutionner » le manque d'enseignants titulaires.

La conséquence immédiate a été la multiplication des compléments de service pour les enseignant.es de la discipline. **Le SNES-FSU Normandie est intervenu dans toutes les instances académiques et départementales pour dénoncer cette décision.**

En outre, le dispositif d'accompagnement et de soutien en français et en mathématiques, prétendument financé par la suppression de la technologie, est bancal et mal pensé. Il ne répondra en rien aux besoins des élèves.

Le SNES-FSU continuera tant au niveau national qu'académique à porter la voix des personnels pour que la **technologie reste une discipline d'enseignement général et obligatoire pour tous les élèves du collège et redevienne une discipline d'action et de raisonnement s'appuyant sur la pratique des élèves et la pédagogie de projet.**

Arnaud Sampic et Cécile Chandavoine



Annonces sur le lycée et le bac : en progrès mais peut mieux faire !

Le SNES-FSU, après quatre années de lutte, ne peut que se réjouir de l'annonce officielle de modifications tant réclamées et attendues du bac Blanquer.

La plus emblématique est celle du report des épreuves de spécialité du bac au mois de juin : enfin un peu de réalisme ! Il était plus que nécessaire de revenir sur une année scolaire de Termi-

nale au rythme d'apprentissage aberrant avec un marathon sur deux trimestres et une démobilisation des élèves au troisième trimestre.

Cette correction indispensable du calendrier s'accompagne de deux autres mesures de bon sens pédagogique : le passage de 20 à 16 textes pour les épreuves orales de français en fin de Première et la révision des modalités du Grand Oral avec la suppression de la 3^{ème} partie dite d'orientation, pour un recentrage disciplinaire.

Si ces trois modifications du bac Blanquer vont contribuer à redonner plus de sens aux apprentissages et plus de temps pour les mettre en œuvre, il n'en reste pas moins que d'autres chantiers essentiels restent ouverts.

Le contrôle continu en Première et Terminale et le fonctionnement de Parcoursup constituent toujours une pression tant sur les enseignant.es que sur les élèves. Il nous faut donc encore soigner l'évaluationnisme aiguë qui contamine le système scolaire et qui nourrit des logiques de sélection problématiques.

Le SNES-FSU continue à dénoncer la lourdeur de l'ensemble des programmes tant elle complique le travail des enseignant.e.s et pénalise les élèves, notamment celles et ceux issus des milieux les plus défavorisés.

Et que dire de la transformation en profondeur du système éducatif voulue par le Président de la République, avec la refonte de la voie professionnelle, le poids grandissant de l'apprentissage (et ses répercussions notamment sur les BTS) ? Sinon que le SNES-FSU continuera de se battre avec énergie et détermination pour imposer notre vision d'une École plus égalitaire et plus émancipatrice, indépendante des logiques économiques et entrepreneuriales.

Bertrand Buffetti, Valérie Degoy,
Stéphane Fourier, Raphaëlle Mounier

Nouvelle réforme du collège : l'orientation imPactée !

Si l'objectif de la mise en place de la « **découverte des métiers au cycle 4** » est officiellement la lutte contre les effets des inégalités sociales, il est à craindre que l'on assiste à un glissement des activités d'accompagnement de l'orientation vers une stratégie de gestion des flux d'élèves. Les personnels chargés de ces activités, sous pression, pourraient être amenés à convaincre les élèves de s'engager dans des filières qu'ils n'ont pas choisies ! Par ailleurs, la « **coordination du dispositif de découverte des métiers** » empiète sur les missions des PsyEN dont l'approche prend en compte le développement psychologique et social des adolescent-es. Enseignant.es et PsyEN de la FSU, dites non au Pacte !

Francois Bertaud

Agir dans son établissement

Comment animer une heure d'information syndicale ? Accompagner les collègues au quotidien ? Faire vivre le collectif et la démocratie dans son établissement ?

16 OCTOBRE À CAEN

17 OCTOBRE À ROUEN

20 OCTOBRE À ST LÔ

**23 NOVEMBRE
À ROUEN**

Stage spécial CPE

Le matin, un intervenant viendra nous faire réfléchir aux questions liées aux transidentité. L'après-midi sera consacrée aux actualités du métier de CPE, aux missions sans cesse renouvelées des vies scolaires.

Stage spécial Stagiaires

Comment se déroule l'année de stage ? L'évaluation et la titularisation ? Comment formuler ses vœux pour le mouvement Interacadémique ? Que porte le SNES-FSU pour l'entrée dans le métier ?

**MI-NOVEMBRE
À CAEN ET À ROUEN**

**14 DECEMBRE
À CAEN**

Professeur-es Documentalistes

Un stage métier pour se rassembler, réfléchir ensemble aux missions des professeur-es documentalistes, aux enjeux de l'EMI, à ce que porte le SNES-FSU pour la profession.

Être élu-e en CA

Quelles sont les prérogatives du CA ? Quel rôle ont les élu-es du CA dans les décisions ? Comment lire et comprendre une DHG ? Quel vote émettre lors du budget ? Ce stage vous donnera toutes les clés pour intervenir syndicalement en CA.

**EN JANVIER
À ROUEN ET À CAEN**

**21 NOVEMBRE
À ROUEN**

Stage PsyEN - Clinique de l'activité

Nous vous proposons d'intégrer un groupe de travail sur le métier afin d'en approcher le réel, les dilemmes actuels et de pouvoir retrouver collectivement du pouvoir d'agir.

**Stages
à venir
au 2e trimestre**

Laïcité

Qu'est-ce que le principe de laïcité ? Où en est-on à l'école ?

Histoire-Géo

Réfléchir syndicalement à l'enseignement de l'Histoire-Géographie

TZR

S'informer sur ses droits et ses devoirs quand on est TZR...

Participer à un stage de formation syndicale

La participation à un stage de formation syndicale est un droit pour tous les collègues, syndiqués ou non, dans la limite de 12 jours par an. Il suffit de déposer votre demande d'autorisation d'absence un mois à l'avance et cela ne peut vous être refusé. Inscrivez-vous!

Toutes les inscriptions se font par ce lien : <https://r.snes.edu/StagesNormandie>



Collège Félix Buhot de Valognes (50) : une lutte exemplaire



Depuis l'annonce de la suppression du poste de principal adjoint dans ce collège qui compte 517 élèves à la rentrée 2023, les personnels de l'établissement, appuyés par le SNES-FSU, ont engagé un bras de fer avec la DSDEN de la Manche pour obtenir le rétablissement de ce poste et éviter que ne rejaillissent sur l'ensemble du personnel, déjà bien épuisé, les tâches accomplies actuellement par la principale adjointe.

Une présence chaque matin devant le collège pendant plusieurs semaines pour alerter parents d'élèves, élu.es, décideurs, des conséquences de cette décision aberrante, deux journées de grève dont l'une le premier jour des épreuves du DNB, avec, à chaque fois, une casseroles devant l'inspection académique de Saint-Lô,

ainsi que deux audiences auprès du DASEN ont été nécessaires pour faire bouger un DASEN qui peine à faire comprendre comment le collège peut faire une rentrée sans ce personnel indispensable. Des moyens en vie scolaire ont été octroyés pour la rentrée (un demi-poste d'AED, un 2^{ème} CPE) mais cette réponse n'est pas celle attendue. Les collègues l'ont scandé depuis le début de la mobilisation : **Pas de rentrée sans adjoint !** Une lutte exemplaire qui ne manquera pas, n'en doutons pas, de susciter la solidarité des personnels de direction au moment des DHG !

Santé, Sécurité, Hygiène, Conditions de Travail

Vous rencontrez un problème lié à une de ces thématiques dans votre quotidien professionnel ? Un seul réflexe : **remplir une fiche du Registre Santé Sécurité au Travail (RSST) dématérialisé !**

Celui-ci est accessible directement depuis le portail métier ou l'intranet. Dès que vous avez renseigné une fiche exposant votre problème, votre responsable hiérarchique reçoit une alerte et doit en prendre connaissance. Côté syndical, vos représentant.es du SNES et de la FSU dans les FSSSCT Départementales et Académique font une veille du registre, assurent un suivi de la fiche et interviennent en instance pour demander ce qui est fait pour supprimer le risque auquel vous êtes confronté.e.

Contactez-nous aussi directement par mail ou par téléphone : ne restez pas seul.es face à vos difficultés !

Arnaud Sampic

Lillebonne (76) : un lycée qui se fissure

Depuis l'an dernier, le lycée Guillaume le Conquérant de Lillebonne connaît des problèmes de sécurité en raison de la vétusté des locaux. Des escaliers ont été condamnés dans l'urgence, d'autres étayés en raison de la présence de nombreuses fissures. Ces problèmes remontent à des années en raison d'un manque de travaux : gymnase vétuste, infiltrations d'eau de pluie au CDI et dans le réfectoire... Le 3^{ème} trimestre fut catastrophique : établissement partiellement fermé, cours en présentiel limités, épreuves du bac délocalisées dans un lycée voisin.

Le SNES-FSU est intervenu à de nombreuses reprises dans les instances afin d'interpeller l'administration et la Région au sujet de la sécurité des personnels et des élèves et a obtenu l'engagement de travaux qui doivent intervenir dans le courant de l'année 2024.

Christophe Larré-Larrouy

Pascal Roger



La caisse de grève

Pour soutenir la mobilisation contre le projet de réforme des retraites voulu par le gouvernement, le SNES-FSU de Normandie a mis en place une caisse de grève dès le début du mouvement.

- Les collègues AED et AESH ont été aidés dès le 1^{er} jour de grève. Actuellement, 193 collègues AED et AESH ont bénéficié de cette caisse de grève.

- Pour les collègues enseignant.es syndiqué.es, l'indemnisation est déclenchée au 3^{ème} jour de grève. A ce jour, plusieurs dizaines de collègues en ont bénéficié.

- Plusieurs collègues non syndiqué.es ont également pu bénéficier de la caisse de grève.

La solidarité professionnelle, ça compte, au SNES-FSU et ça se traduit concrètement !

Stéphane Gasc

Santé, sécurité, conditions de travail

Le SNES-FSU à vos côtés



Rentrée 2023-24 : des avancées dans l'Orne

Le SNES Orne a été entendu sur 2 points. Tout d'abord sur la nette dégradation de la configuration des postes partagés après la ventilation des DHG dans les établissements en janvier-février 2023. Il en ressortait que les collègues d'Allemand payaient un lourd tribut quant à leurs futures affectations ainsi qu'en Lettres modernes et Histoire-géographie. Grâce à nos multiples interventions, la configuration des postes partagés des collègues qui nous ont alertés a été améliorée par rapport aux projets initiaux pour cette rentrée.

D'autre part, le suivi des établissements en difficulté auprès de la direction académique a également porté ses fruits puisque nous avons obtenu l'affectation de personnels de direction, administratif, vie scolaire et enseignants dès cette rentrée afin de permettre à ces derniers de retrouver un fonctionnement et des conditions de travail favorables pour toutes et tous.

Sophie Leroux

La création des Accompagnant·es à la Réussite Éducative (ARE) : une menace !

En mai dernier, le président Macron a annoncé un projet de fusion des AED et AESH sous l'acronyme d'ARE (Assistant.e.s pour la Réussite Éducative). Cela traduit la volonté de nier leurs spécificités et leurs qualifications, pourtant indispensables au quotidien dans les établissements.

Si la rentrée 2023 ne verra pas de réel changement, il a été annoncé que le statut d'ARE serait proposé aux AESH en poste sans que cela ne devienne obligatoire. Il serait donc prévu une cohabitation dans les établissements d'AED, d'AESH et d'ARE. **Il est bien sûr à redouter que les futurs contrats ne soient que de type ARE.**

Or, les AED et les AESH ne sont pas interchangeables, leurs missions sont bien spécifiques et ne sont pas diluables ! Leurs missions sont encadrées par des textes juridiques différents. Les personnels des deux catégories distinctes et aux compétences propres accompagnent déjà les élèves vers la réussite éducative.

Cette future catégorie est donc dictée par la contrainte budgétaire et la pénurie d'agent.es exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves et ne correspond aucunement à la reconnaissance institutionnelle attendue par les personnels de terrain.

Félix Blanquet, Emmanuelle Duval-Leseigneur, Catherine Mezaad

PsyEN : Alerte aux rapports !

Trois rapports parus avant les grandes vacances pourraient impacter les missions des PsyEN, le statut et les conditions d'exercice. Le rapport Réda préconise la création d'un service de santé scolaire englobant les PsyEN assimilés à des personnels de santé. Le rapport de l'IGENR et de l'IGAS propose de positionner ces personnels au niveau départemental. Les convergences de ces trois rapports mettent en évidence une tentative de vente à la découpe de nos missions dans un contexte de blocage de tout recrutement. La FSU s'opposera à toute tentative de décentralisation et à la reconfiguration des missions des PsyEN.

François Bertaud



Pour plus d'informations concernant l'évolution de la rémunération et du CDI pour :

les AED



les AESH



CPE : Mobilisé·es dès la rentrée !

Au collège, la réforme en cours multiplie les dispositifs, complexifiant les emplois du temps des élèves, générant une organisation à trous et in fine, un accroissement des heures de permanence. Les textes sur les remplacements de courte durée prévoient de recourir aux AED. Pour le SNES-FSU, l'appel éventuel aux services d'AED ne doit pas encore amoindrir des moyens qui ne permettent déjà pas d'assurer de bonnes conditions d'encadrement et de surveillance.

Le Pacte CPE, C'est Pas Envisageable !

Pour notre métier, où les tâches sont déjà trop nombreuses, et les horaires et conditions de travail peuvent donner lieu à conflit avec les chefs d'établissement, le Pacte pourrait sembler une idée pour revaloriser des salaires bien trop faibles. Il n'en est rien. Les conditions d'application, exposées dans le BO du 27 juillet, montrent un tout autre tableau. Le pacte a tout d'un outil du néo-management pour continuer à faire du ou de la CPE un.e simple exécutant.e, et augmenter les pressions pour obtenir toujours plus de disponibilité et de présence.

Se syndiquer, se protéger, se former

Face aux pressions qu'ils et elles peuvent subir pour augmenter leurs horaires, leur donner plus de missions, les CPE ont besoin de soutien. Pour défendre leur conception du service public, pour le bien de l'élève, pour une conception du métier de CPE centrée sur le suivi de l'élève, les CPE ont besoin de se rassembler. Le collectif nous permet de trouver une force à même de faire valoir nos opinions.

Le secteur CPE du SNES-FSU Normandie organise des **stages CPE** tous les ans. Le prochain aura lieu **le 23 novembre à Rouen et aura pour thème les transidentité des élèves**. Ces dernières années ont vu les langues se délier sur les identités de genre et des progrès significatifs ont eu lieu avec la parution d'une circulaire spécifique. Mais cela suppose une meilleure formation pour mieux prendre en compte nos élèves et les accompagner. Inscrivez-vous !

Magali Gouju, Clarisse Macé, Emmanuel Poisson, Julien Vanhée

La section académique de Normandie

Des militantes et des militants à vos côtés



Cécile CHANDAVOINE

Secrétaire académique adjointe
Secrétaire départementale 27



Claire-Marie FERET

Secrétaire académique



Bertrand BUFFETTI

Secrétaire académique adjoint
Chargé des questions d'emploi



Pascal ROGER

Secrétaire académique adjoint
Secrétaire départemental 50



Dominique RECROSIO

Secrétaire départemental 14



Valérie AZIMANI - Christophe LARRE-LARROUY

Léon LEFRANCOIS - Daisy MALET
Co-secrétaires départementaux 76



Catherine MEZAAD

Chargée du suivi des stagiaires
et des non-titulaires



Sophie LEROUX et Bruno DE LA LOSA

Co-secrétaires départementaux 61



Ivan YGOUF et Lorraine MINOT

Chargés du suivi des TZR



Clarisse MACE

Co-secrétaire départementale 50



Stéphane GASC

Trésorier académique
Chargé des questions de retraite



Audrey JULLIEN

Chargée du suivi des stagiaires



François BERTAUD

Chargé du suivi des psyEN



Arnaud SAMPIC

Chargé des questions de santé,
sécurité et conditions de travail



Magali GOUJU et Julien VANHEE

Chargés du suivi des CPE

CONTACT

Rouen :
02 35 98 26 03

Caen :
02 31 83 81 60

Mail :
normandie@snes.edu